

Équipement de lavage d'urgence

Risques potentiels :

Le contact accidentel des yeux avec des produits chimiques, sous quelque forme que ce soit, peut causer une irritation oculaire, une déficience oculaire temporaire ou permanente, voire même la cécité.

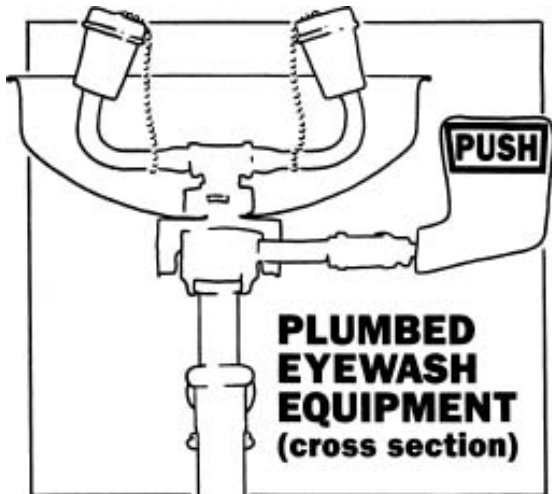
Maîtrise des risques :

L'adoption de mesures techniques et le port de protecteurs oculaires individuels réduisant au minimum les possibilités de contact des yeux avec des substances chimiques dangereuses représentent les meilleurs moyens de prévenir les blessures aux yeux en milieu de travail.

Cependant, les mesures techniques et les protecteurs oculaires **ne suffisent pas**. Des douches oculaires d'urgence **doivent** être installées dans tout lieu de travail où peuvent survenir des blessures oculaires causées par des substances chimiques dangereuses.

Ces douches doivent satisfaire aux exigences mentionnées dans la norme n° Z358.1 de l'American National Standards Institute (ANSI) relative aux douches oculaires d'urgence et à l'équipement pour le lavage des yeux.

L'équipement oculaire d'urgence approuvé par l'ANSI a été conçu pour fonctionner rapidement et efficacement dans des circonstances normales. Voici ce qui risque de se produire si les yeux d'une personne entrent accidentellement en contact avec une substance chimique dangereuse :



- Une certaine panique peut s'emparer de la personne qui n'est pas toujours capable de penser ou de réagir de façon réfléchie.
- La personne souffre immédiatement de déficience oculaire l'empêchant de voir clairement où elle va ou ce qu'elle fait;
- Il se peut qu'elle ne puisse pas recevoir de l'aide immédiatement.

Peu importe les circonstances de l'accident, un traitement d'urgence doit être appliqué immédiatement. Chaque seconde perdue peut entraîner des dommages permanents aux yeux. Un équipement oculaire d'urgence approuvé peut permettre de sauver la vue de quelqu'un.

(Voir page suivante)

**Exigences relatives aux douches oculaires :**

- Si le liquide de rinçage est de l'eau, l'eau de la douche oculaire doit être potable (buvable) et maintenue à une température tiède qui ne dépasse pas 38 °C (100 °F). Il faut consulter un conseiller médical pour connaître la température optimale de chaque utilisation.
- Le débit d'eau contrôlé servant à laver les deux yeux simultanément doit être suffisamment faible pour ne pas blesser l'utilisateur.
- Il ne doit y avoir aucun objet pointu dans la zone d'utilisation de l'équipement de lavage des yeux.
- Les buses des douches oculaires doivent être protégées contre les aérocontaminants. Le retrait de ces capuchons protecteurs ne doit nécessiter aucun mouvement supplémentaire de la part de l'utilisateur lorsque l'équipement est activé.
- La poignée d'actionnement doit :
 - pouvoir être repérée et activée rapidement;
 - **pouvoir être activée en une seconde ou moins** et être conçue de façon à rester ouverte jusqu'à ce que l'on décide de la fermer.
- Les douches oculaires doivent être placées dans un lieu facile d'accès, aussi près que possible de la zone dangereuse, et **être accessibles en moins de 10 secondes**.
- L'emplacement des douches oculaires doit être indiqué au moyen d'un panneau bien en vue. Les zones autour ou à l'arrière de ces douches doivent être peintes d'une couleur vive.
- Les têtes de jet jumelées doivent être installées à une distance de 83,8 cm (33 po) à 114,3 cm (45 po) du sol.
- Les douches oculaires raccordées à une installation sanitaire doivent être mises en marche chaque semaine pour vider la tuyauterie et vérifier leur bon fonctionnement. Les douches portables doivent être vérifiées selon les recommandations du fabricant.
- Tous les travailleurs pouvant se blesser les yeux sur le lieu de travail doivent apprendre à utiliser les douches oculaires d'urgence.
- Les douches installées à l'extérieur doivent être protégées contre le gel.

Remarque : Les dispositifs oculaires individuels, comme les flacons pressables, peuvent être utilisés en plus des douches oculaires appropriées, mais ne peuvent pas les remplacer. Les premières secondes qui suivent une blessure aux yeux sont souvent cruciales pour ne pas l'aggraver. Les dispositifs oculaires individuels peuvent être conservés dans les environs immédiats de l'aire de travail potentiellement dangereuse. Le rôle principal de ces dispositifs est de permettre un rinçage immédiat des yeux. Une fois ce rinçage accompli, la personne blessée doit utiliser une douche raccordée à une installation sanitaire ou une douche portable, et se rincer à nouveau les yeux pendant la période requise de 15 minutes. Les Fiches signalétiques donnent des recommandations supplémentaires à cet égard.

Une douche oculaire approuvée peut être combinée à une douche oculaire/ faciale ou à une douche d'urgence. Selon le genre de dangers, il peut être préférable de choisir ce type d'équipement plutôt que des douches conçues uniquement pour le lavage des yeux.

Référence relative aux exigences juridiques en vertu de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail :

- Douches d'urgence : *Règlement du Manitoba* 217/2006, Partie 21

Voir également :

- Norme relative aux douches oculaires d'urgence et à l'équipement pour le lavage des yeux (ANSI) Z358.1

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels sur la sécurité et l'hygiène du travail à www.safemanitoba.com

Révisé : Novembre 2014

Révision précédente : Décembre 2008